



Conditions générales et règlement

Inscription

1. Les ateliers sont destinés aux enfants de 3 à 12 ans (baby-poney dès 18 mois).
2. **Ateliers hebdomadaires** : l'inscription s'effectue par écrit au moyen de la « Fiche d'inscription - Ateliers hebdomadaires à Montsevelier ». L'inscription de votre enfant est valable pour une année scolaire complète (d'août à juillet), mais s'il reste de la place, votre enfant peut être admis en cours d'année. Si pour une raison quelconque l'enfant doit arrêter l'atelier de jeux en cours d'année, le départ devra être annoncé au minimum 1 mois à l'avance par écrit. Si ce délai n'est pas respecté, la finance pour le mois est due.
3. **Ateliers « Extraordinaires » / Camps** : l'inscription s'effectue au moyen de la « Fiche d'inscription - Ateliers Extraordinaires » ou « Fiche d'inscription - Camps », **au minimum 7 jours avant la date de l'atelier/du camp**.
4. **Formules Anniversaires / Formules pour les écoles, institutions ou autres groupes** : l'inscription s'effectue par écrit au moyen de la « Fiche d'inscription – Formules anniversaires » / « Fiche d'inscription - Ecoles et institutions ou autres groupes » le plus tôt possible.
5. **Promenades en poney et baby-poney** : la réservation s'effectue par message ou téléphone au 079 930 44 59.

Horaires / lieux / conditions météorologiques

6. Les heures et lieux de rendez-vous de chaque formule sont précisés sur le site internet. Il est impératif de respecter les horaires et d'être ni trop en avance, ni en retard, soyez donc ponctuel.
7. **Les ateliers hebdomadaires** ont lieu les vendredis matin de 8h15 à 11h45 et après-midi de 13h15 à 16h45 à Montsevelier et sont fermés durant les vacances scolaires, ainsi que durant les jours fériés officiels du Canton du Jura.
8. **Les ateliers « Extraordinaires »** ont lieu à Montsevelier ou à Rebeuvelier certains mercredis après-midi, certains samedis matin, ainsi que durant les vacances scolaires. Les dates et horaires des ateliers se trouvent sur le site internet.
9. **Les camps** ont lieu à Montsevelier ou à Rebeuvelier durant les vacances scolaires. La description des différents camps, ainsi que les dates et horaires se trouvent également sur le site internet.
10. **Les formules anniversaires / les formules pour les écoles, institutions ou autres groupes** ont lieu à Montsevelier ou à Rebeuvelier tout au long de l'année selon les disponibilités de la responsable.
11. **Les promenades en poney et baby-poney** ont lieu à Montsevelier tout au long de l'année selon les disponibilités de la responsable.
12. Nos différentes formules ont lieu peu importe les conditions météorologiques. Car en cas de météo capricieuse (vents violents, fortes pluies, orages, fortes chutes de neige ou grand froid), nous disposons de différents endroits pour nous abriter :
 - **A Montsevelier** : les enfants seront accueillis à l'intérieur de la maison (Clos Leuchu 29, 2828 Montsevelier), dans une salle aménagée à cet effet.
 - **A Rebeuvelier** : différents espaces de la ferme permettent d'accueillir les enfants et de réaliser les activités à l'abri. Toutefois, ces espaces ne sont pas chauffés. Il est donc important que les enfants soient habillés chaudement.

Equipement

13. Nous sommes dehors par tous les temps (sauf exceptions) et vos enfants ne seront freinés qu'en cas de danger. Sauter dans les flaques, se rouler dans la neige, marcher dans la terre etc. fait partie de l'exploration, équipez-les donc en conséquence. Merci de lire attentivement le document « Equipements nécessaires » se trouvant sur le site internet. **Les enfants mal équipés peuvent être refusés.**
14. Nous vous rendons attentifs à la présence d'éventuelles tiques (surtout en forêt), raison pour laquelle nous vous conseillons de mettre des habits à longues manches et les pantalons dans les chaussettes, ainsi que du répulsif anti-tiques. Les parents sont responsables du contrôle de la peau de leur enfant en rentrant à la maison après l'atelier. Si le personnel remarque durant l'atelier, qu'un enfant a une tique sur lui, il informe les parents, mais ne prend pas la responsabilité de retirer la tique.

Absences

15. Les enfants malades ne sont pas admis aux ateliers, ceci en mesure de précaution pour les autres membres du groupe et pour leur propre bien-être. Durant l'atelier, si l'état général de l'enfant n'est pas bon ou se détériore, le personnel a le droit d'appeler les parents pour venir rechercher leur enfant.
16. Les absences doivent être annoncées au plus vite, mais si possible au plus tard la veille par téléphone, WhatsApp ou SMS à la personne responsable des ateliers. **Elles ne sont ni remplacées, ni remboursées.** Toutefois, en cas d'absence prolongée due à la maladie ou à un accident, un arrangement pourra être conclu, sur présentation d'un certificat médical.
17. Les parents sont priés d'envoyer régulièrement leur enfant aux ateliers. En cas d'absences répétitives, la responsable se réserve le droit de mettre fin au contrat, afin de libérer la place pour accueillir un autre enfant.

Tarifs

18. L'inscription est effective après le versement de la finance d'inscription (excepté pour les promenades en poney et baby-poney : paiement cash ou Twint sur place).
19. Si les conditions de paiement ne sont pas respectées, des frais de rappel pourront être facturés. Le personnel se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat, en cas de non-paiement ou en cas de non-respect répétés ou graves du présent règlement.
20. Les paiements s'effectuent par virement bancaire. **IBAN : CH35 8080 8003 5930 0450 7, Ateliers de jeux « Les Coccinelles », Banque Raiffeisen du Val-Terbi.**
21. **Ateliers hebdomadaires** : les tarifs comprennent un goûter (composé de fruits de saison + collation « faite maison »), ainsi que le matériel nécessaire pour réaliser les activités.
 - Les tarifs sont les mêmes pour chaque mois de l'année y compris les mois avec des vacances scolaires et jours fériés. Seuls les mois de juillet et d'août sont modifiés (juillet gratuit et août demi-prix). Ce tarif mensuel qui s'équilibre sur l'année permet d'éviter au maximum les changements de facturation (mois à 4 / 5 semaines, vacances, fériés, etc.).
 - Finance d'inscription (frais administratifs et renouvellement du matériel) : **CHF 50.00 par année** (non remboursable).
 - Un atelier par semaine (3h30) : **CHF 150.00 par mois** (facture) / Un atelier 1x sur 2 (3h30) : **CHF 90.00 par mois** (facture) / Irrégulier et dépannage (3h30) : **CHF 50.00/atelier (paiement cash/Twint sur place)**
 - Un rabais de 10% est accordé si l'enfant participe à 2 ateliers par semaine ou dès 2 enfants d'une même famille.
 - Le paiement doit être réglé à la fin du mois pour le mois suivant, soit fin août pour septembre et ainsi de suite. Exception pour le mois d'août qui doit être réglé au plus tard le jour de la rentrée scolaire.
22. **Ateliers « Extraordinaires »** : la durée de l'atelier est de 3h00. Le tarif comprend un goûter (composé de fruits de saison + collation « faite maison »), ainsi que le matériel nécessaire pour réaliser les activités. Le prix est de **CHF 50.00 par atelier**.
Le paiement doit être réglé en même temps que l'inscription, soit au plus tard 7 jours avant la date de l'atelier. Un rabais de 10% est accordé dès 2 enfants d'une même famille.
23. **Formules anniversaires / Camps / Formules pour écoles, institutions ou autres groupes** : Les tarifs varient selon les activités proposées et la durée. Les tarifs se trouvent sur le site internet.
 - Le paiement doit être réglé en même temps que l'inscription.
24. **Les promenades en poney et baby-poney** : l'activité dure 1h00 et comprend : les soins aux poneys (brosser, câliner, donner à manger) et la promenade dans la nature. Possibilité de prendre un petit temps pour découvrir les poules et les chèvres en fin d'activité sur demande.
 - **Tarifs 1 poney** : CHF : 40.00 pour 1 enfant / CHF 50.00 pour 2 enfants / CHF 60.00 pour 3 enfants
 - **Tarifs 2 poneys** : CHF : 70.00 pour 2 enfants / CHF 80.00 pour 3 enfants / CHF 90.00 pour 4 enfants / CHF 100.00 pour 5 enfantsLe paiement s'effectue par cash/Twint sur place.

Sécurité

25. Les parents sont responsables du transport de leur enfant depuis le domicile jusqu'au lieu de rendez-vous. Ils sont tenus d'accompagner leurs enfants et de les confier au membre de l'équipe éducative présent.
Les parents sont tenus d'avertir si une tierce personne vient les rechercher.
26. En cas de maladie ou d'accident, lors de la présence à l'atelier, nous prendrons directement contact avec les parents ou les personnes de contact de l'enfant. Si ces derniers ne sont pas joignables, nous prendrons les dispositions qui s'imposent.
27. En cas d'urgence, nous prendrons immédiatement les mesures nécessaires (ambulance, premiers secours, etc.) dont les frais seront à la charge des parents ou de l'assurance de l'enfant.

Responsabilité

28. Les enfants inscrits doivent être **assurés contre la maladie et les accidents et couverts par une assurance RC.**
29. Les ateliers déclinent toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte de matériel de l'enfant.

Equipe éducative

30. Les ateliers sont animés par Marion Nicoulin, assistante socio-éducative et éducatrice de l'enfance, formée par la pédagogie par la nature. Il est possible que cette dernière soit accompagnée par d'autres personnes pour encadrer au mieux les enfants (ASE, EDE, collaboratrice, pré-apprentie, stagiaire, bénévole, etc.).
31. En cas d'absence involontaire (maladie, accident, décès d'un proche, etc.) de la responsable des Ateliers de jeux « Les Coccinelles », des personnes formées dans le domaine de l'enfance sont susceptibles de la remplacer. Toutefois si cela n'est pas possible, les ateliers, formules anniversaires, camps, formules pour les écoles, institutions ou autres groupes, ainsi que les promenades à poney et baby-poney peuvent être annulés. Si tel est le cas, la responsable des ateliers avertira les parents ou enseignants / éducateurs le plus tôt possible et ces derniers seront remboursés sous forme de bons.